

# Bienvenue à l'Ecole Saint Georges,

Comme toute école, c'est un lieu de vie et d'apprentissage avec des règles à respecter

## REGLES GENERALES

### Les horaires : 8h20 à 11h35 et 13h20 à 16h20

Dans l'intérêt de l'enfant et afin de ne pas nuire au bon déroulement de la classe, il est indispensable de respecter ces horaires.

La responsabilité des enseignants commence ou s'arrête dès que les enfants ont franchi les portes de l'école.

Pendant la garderie, la cantine ou l'étude, ils sont sous la responsabilité de l'équipe de surveillance.

Seuls les parents de petite section sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à la porte d'entrée de leur classe.

Les enfants de moyenne et grande section sont accueillis à la grille par le personnel de l'établissement.

Pour les enfants qui fréquentent la garderie, ils pourront être récupérés librement entre 16h30 et 17h00, puis à 17h20, 17h40 ou 18h00 à la grille maternelle, ou à 18h30 à la grille primaire.

### Les absences :

Les absences répétées, peu crédibles ou abusives, peuvent faire l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique. Si un enfant doit quitter l'école avant 11h35 ou 16h20, l'enseignant doit en être averti par écrit, par le biais du carnet de liaison. La personne responsable de l'enfant doit venir le chercher à l'accueil.

### Les retards :

Les retards perturbent l'organisation de la classe et ne permettent pas un accueil personnalisé de votre enfant. Nous vous remercions de veiller à respecter les horaires ci-dessus.

### Santé :

Les parents doivent signaler les troubles de santé de leur enfant. Mais attention, l'introduction et la délivrance de médicaments sont strictement interdites à l'école, en dehors des enfants qui relèvent d'un projet spécifique.

### Tenue vestimentaire :

La blouse en tissu est obligatoire toute la journée.

Les enfants arrivent à l'école le matin avec leur blouse sur eux.

Il est souhaitable que la blouse soit lavée au minimum une fois par semaine.

Les tenues doivent être adaptées à la vie en maternelle (proscrire les tenues « style déguisements », le maquillage, les tatouages et tous les « froufrous » qui pourraient déconcentrer vos enfants).

L'école n'est pas responsable de la perte d'argent, de bijoux ou de jeux apportés à l'établissement.

### Communication :

Le canal principal de communication est Ecole Directe. Toutefois, les enseignants, personnels et chefs d'établissement ayant droit à la déconnexion, nous vous remercions de bien vouloir leur adresser vos messages à des heures raisonnables et en dehors du week-end.

## COMPORTEMENT – DISCIPLINE - LANGAGE

### **Chacun doit :**

- Respecter son travail et celui des autres
- Etre poli et obéir aux enseignants, au personnel de service, aux surveillants et aux autres personnes rencontrées dans l'établissement
- Avoir un langage et une attitude corrects, sans violence verbale ou physique
- N'être ni insolent, ni impertinent, ni intolérant
- Solliciter l'intervention d'un adulte en cas de problème relationnel

### **Quand tu vas à la cantine :**

- Tu te montres poli(e) envers les personnes qui travaillent au self : tu dis « bonjour madame /monsieur », « s'il vous plaît », « merci ».
- Tu tiens compte de leurs remarques ou leurs rappels à l'ordre sans les discuter.
- Tu respectes la nourriture qui t'est servie : tu ne la gaspilles pas, tu ne joues pas avec.
- Tu restes assis à table pendant ton repas.

#### **Quand tu vas en garderie :**

- Tu tiens compte des remarques ou rappels à l'ordre du surveillant sans les discuter.
- Tu respectes le matériel et les jeux.
- Tu ranges le matériel que tu as utilisé.
- Tu ne joues pas avec le matériel de motricité.

### **ORDRE - SECURITE**

#### **Chacun doit se sentir en sécurité et pour cela doit :**

- Se ranger dans le calme, à l'endroit indiqué, lorsque l'enseignante donne le signal
- Ne pénétrer dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte
- Respecter les consignes données par l'adulte qui conduit les rangs lors des sorties à l'extérieur de l'école
- Prévenir un adulte s'il est témoin d'une blessure, d'un malaise ou d'un évènement grave
- Respecter la propreté des locaux
- Prendre soin du mobilier (tables, bureaux...), des équipements (matériel de sport, cour de récréation...) et du matériel (livres qui doivent obligatoirement être recouverts, cahiers...)
- N'introduire dans l'établissement aucun objet dangereux (couteaux, ciseaux pointus...)

**Les élèves ne peuvent utiliser la structure de jeux en dehors des temps de présence des enseignantes et/ou des ASEM. De ce fait, aucun élève n'est autorisé à utiliser les jeux extérieurs lors des arrivées et départs de l'école.**

Les élèves ne peuvent quitter seuls leur classe ou la garderie. Les parents sont responsables dès lors que l'enfant a été récupéré par la personne autorisée à venir le chercher.

### **RECREATION - JEUX**

**Les jeux sont interdits sur la cour** (les billes, les jeux électroniques, les téléphones portables et tout autre jeu).

Les bonbons, les sucettes ainsi que les chewing-gums sont interdits.

Les bonbons sont autorisés uniquement pour les anniversaires.

- Chaque enfant doit tenir la cour propre en jetant les papiers dans la poubelle
- Les enfants doivent utiliser correctement les toilettes, ne pas y jouer et les garder propres
- Les jets d'objets sont interdits (pierres, papiers...)
- L'espace de jeu est limité par des lignes blanches

### **SANCTIONS**

En cas de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées :

Suivant le lieu, la gravité ou la fréquence d'actes répréhensibles, l'élève encourt les sanctions suivantes :

1. Réparation par l'élève
2. Le temps de jeu en récréation sera raccourci de quelques minutes (l'enfant restera près de l'enseignant)
3. Changement de place à la cantine et/ou sur les temps de classe
4. Convocation des parents par l'enseignant de la classe
5. Convocation à un entretien avec les parents, l'enseignante et le chef d'établissement.

Date et signature des parents précédée de la mention manuscrite suivante :

**« Je m'engage à respecter et à faire respecter à mon enfant, le règlement intérieur, à respecter les horaires, les enseignants et les règles d'entrée et de sortie. Je m'engage également à ne pas intervenir auprès des autres enfants. »**